

# POSTE OFFERT

## Technicien forestier



Situé à Laterrière dans la région du Saguenay Lac Saint-Jean, Groupe Forestra Coopérative Forestière est une coopérative de travailleurs qui œuvre dans l'ensemble des activités du domaine forestier. Ses activités, qui se déroulent principalement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sont les opérations forestières, les travaux sylvicoles ainsi que la production de plants forestiers destinée au reboisement de la forêt québécoise via sa filiale Pépinière Laterrière Inc.

La Coopérative cherche actuellement à combler deux postes de technicien forestier.

Sous l'autorité de l'ingénieur forestier, le titulaire du poste assurera les fonctions suivantes :

- Support au superviseur de travaux d'éducation de peuplement;
- Prospection et rubannage de secteurs potentiels de travaux d'éducation de peuplement;
- Réalisation d'inventaire oculaire
- Réalisation de parcelles d'inventaire avant et après traitement de travaux d'éducation de peuplement (nettoisement, dégagement de plantation, etc.);
- Réalisation de suivis des opérations forestières (inventaire matières ligneuses non-utilisées (IMLNU), coupes partielles, bandes riveraines, etc.).

Compétences :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) ou professionnel (DEP) en foresterie complété;
- L'expérience en inventaires de travaux commerciaux ou non-commerciaux serait un atout ou expérience professionnelle équivalente pourra être considérée;
- Maîtrise des logiciels Microsoft, ARCGIS, Excel un atout;
- Posséder un permis de conduire (classe 5) valide.

Profil recherché :

- Autonomie, esprit d'initiative et débrouillardise;
- Souci de la qualité du travail effectué;
- Habiletés à la communication et au travail d'équipe;
- Sens de l'observation développé;
- Bonne endurance physique;
- Capacité à travailler à des conditions climatiques variables.

Conditions offertes :

- Salaire : entre 25\$ et 27\$ de l'heure, selon expérience
- Horaire : du lundi au jeudi
- Nombre d'heures par semaine : 44 h
- Transport fourni dans le cadre du travail
- Aucun frais d'hébergement lorsque requis.
- Allocation pour équipement de sécurité (équipement de protection individuel)
- Travail saisonnier, temps plein
- Conciliation travail-famille
- Possibilité de devenir membre de la coopérative et de bénéficier de plusieurs avantages tel que régime d'assurance collective et régime de retraite simplifié
- Possibilité d'avancement à l'intérieur de l'organisation